

EDITION SPÉCIALE

HORS SERIE



L'ECHO DE TRANS

**SPECIAL
INONDATIONS**

DES 15 ET 16 JUIN 2010





Directeur de la publication : Jacques Lecoïnte. Rédacteur en chef : Patricia Doussaint-Morenval. Graphisme et maquette : Stéphanie Jankowski. Impression : Repro-Concept à Draguignan. Tél : 04 94 67 34 30. Périodicité : trimestrielle. Publication municipale. Dépôt légal à parution. Tél : 04 94 60 62 27

NUMEROS UTILES

Mairie : Av. de la Gare : 04.94.60.62.49
Télécopie : 04.94.60.62.20
Site : www.transenprovence.fr
Etat civil : 04.94.60.62.10
Centre technique & Urbanisme Le Plan : 04.98.10.43.20
C.C.A.S. Av. Beaulieu : 04.94.99.23.63
Affaires scolaires : 04.94.99.23.62
Ecole maternelle : 04.94.60.62.22
Ecole élémentaire : 04.94.60.62.21
Service Sports & Jeunesse : 04.94.84.57.29
Centre de loisirs : 04.94.70.84.81
Bibliothèque : 04.98.10.42.15
Office du tourisme : 04.94.67.76.17
Police Municipale : 04.94.60.62.37
Police Nationale : 17 ou (112 sur portable) ou 04.94.60.61.60
Pompiers : 18 ou 04.94.60.66.00
S.A.M.U : 15
Hôpital de Draguignan : 04.94.60.50.00
SAUR dépannage urgences : 04.94.67.77.78
EDF dépannage : 08.10.33.30.83
GAZ dépannage : 04.94.41.41.00
PHARMAGARDE : 0892.46.45.45

● Editorial

La vie de Trans a basculé en cette journée du 15 juin 2010.

Dès le soir même, où les pluies se sont transformées en torrent, la mobilisation s'est mise en place de toutes parts et, je ne peux aujourd'hui que remercier toutes les aides qui ont, d'une autre façon, inondé le village.

C'est à la fois le Maire de la commune mais aussi l'homme qui sont touchés dans leur chair et c'est avec beaucoup d'émotions et de tristesse que je revis ces heures effroyables qui ont changé le paysage et dévasté notre rivière dont nous étions si fiers et à laquelle nous sommes tant attachés, qui ont détruit des habitations laissant des sinistrés dépouillés de leurs toits, leurs biens et de leurs souvenirs, mais qui ont surtout retiré des vies...

L'heure est à la relève.

Bien décidés à retrouver nos manches, l'équipe municipale met tout en oeuvre pour que Trans et les transiens reprennent vie. La tâche est lourde et gigantesque mais courage et détermination sont notre politique.

Je dédie ces quelques lignes à Messieurs Maurice CHAGUÉ, Jacques SAULI et Rémy SOLDEVILA.

Bonne lecture à tous pour cette édition spéciale de l'Echo de Trans.



Jacques LECOINTE,
Maire de Trans



DOSSIER SPECIAL :

LE 15 JUIN 2010



17H23



Le 15 juin 2010... une date historique pour notre commune... une date qui marquera à jamais les cœurs des transians et qui transforma définitivement le paysage...

Jamais nous n'aurions pu imaginer la tragédie qui allait se passer...

17H54



Une alerte orange pour notre département, de la pluie... faits plutôt banals ces derniers temps ! Mais ce sont des pluies torrentielles et incessantes qui se sont abattues sur le village... dès la mi-journée.

Chronologie des évènements

17H59



Il est 17h30, la pluie est déjà tombée une bonne partie de la journée mais, se déchaînant toujours plus heure après heure, elle finit par inonder complètement le parking de Gemo, bientôt rejoint par toute la zone commerciale de Carrefour... et dans le village, les habitants découvrent une Nartuby enragée qui monte dangereusement vite...

18h00... elle commence à sortir de son lit...

19h00... cela fait un moment que le jeu de boules a complètement disparu, on ne distingue plus la moindre cascade, juste une vaste étendue d'eau tumultueuse qui atteint déjà le niveau de la route...

18H50



Et les quelques imprudents qui se baladent encore près de la Médiathèque ne se doutent pas que la Nartuby s'apprête à dévaler le pont et surtout que dans les minutes qui vont suivre, la petite place à côté d'eux où trônait un bel et jeune olivier va s'effondrer littéralement...

19H00



19H14



19H14

20H12



20H29



20h00... l'avenue de Beaulieu n'existe déjà plus, disparue sous 1m20 d'eau boueuse emportant tout sur son passage... et contraignant enfants, animateurs, parents et voisins effrayés, à dormir dans le centre de Loisirs, heureusement situé en hauteur, d'où ils ont assisté heure après heure, impuissants, à un spectacle terrible...

«On avait plus de téléphone, plus d'électricité, on a vu l'eau monter à une vitesse folle, les voitures garées ont été emportées les unes après les autres....(...) Quand le portail de la maternelle a cédé on a vu une vague déferler à toute vitesse... (...) Et on a passé la nuit à faire des signaux à la lampe torche aux voisins restés chez eux pour s'assurer que tout allait bien...(...) Ce fut la nuit la plus longue de notre vie».

Ailleurs dans le village, des lieux d'accueil ont également été improvisés, notamment à la salle Béraud et au Club des Jeunes, avec lits, couvertures, boissons chaudes et soutien moral...

Tout au long de la soirée et de la nuit, des hélicoptères ont survolé notre commune afin de porter secours à toute personne en difficulté... Certaines, réfugiées à la hâte sur des toits, ont ainsi pu être rapidement évacuées par hélitreuillage...



20H33



20H33



Au petit matin, les eaux se sont peu à peu retirées, abandonnant toutes sortes de débris à tous les coins de rue et laissant apparaître l'étendue des dégâts, plus importants les uns que les autres : arbres déracinés ou menaçants, routes détruites, cimetières profanés, habitations endommagées....
De nombreuses personnes ont été portées disparues, et plusieurs victimes ont été retrouvées...



Au delà du matériel, c'est une souffrance psychologique qui se fait ressentir, face à cette catastrophe dont notre commune n'avait pas revécu l'ampleur depuis presque 200 ans, le 6 juillet 1827.

Dégâts en images...





Un village méconnaissable...





Des rues dévastées...





AVANT



APRES

Aide aux sinistrés

Dès le matin du mercredi, la mobilisation est remarquable !
Plus d'indifférence, les gens, unis par la même douleur, s'entraident les uns les autres...

Membres du Comité Communal des Feux de Forêts, du SIAN, Sapeurs-Pompiers, CRS, agents de Mairie et nombreux bénévoles, tous sont là pour faire face à la catastrophe, aider du mieux possible les sinistrés, sécuriser le village et commencer la réfection de certains bâtiments.

A l'accueil de la Mairie, un service de ravitaillement est mis en place, et le jour même, packs d'eau, de lait, pain et charcuterie sont distribués à la population sinistrée.

Les jours suivants, le centre commercial Carrefour, gravement touché, fait don de ce qu'il a pu sauver et oriente ses livraisons de nourriture vers les services de la Mairie. La Halle aux Vêtements quant à elle fait bénéficier les sinistrés de tous ses vêtements en état, stockés à la salle Béraud, et différentes associations, magasins, Croix rouge, banque alimentaire et particuliers apportent également leur aide : nourriture, logement, dons d'électroménager, meubles, vêtements, linge de maison...

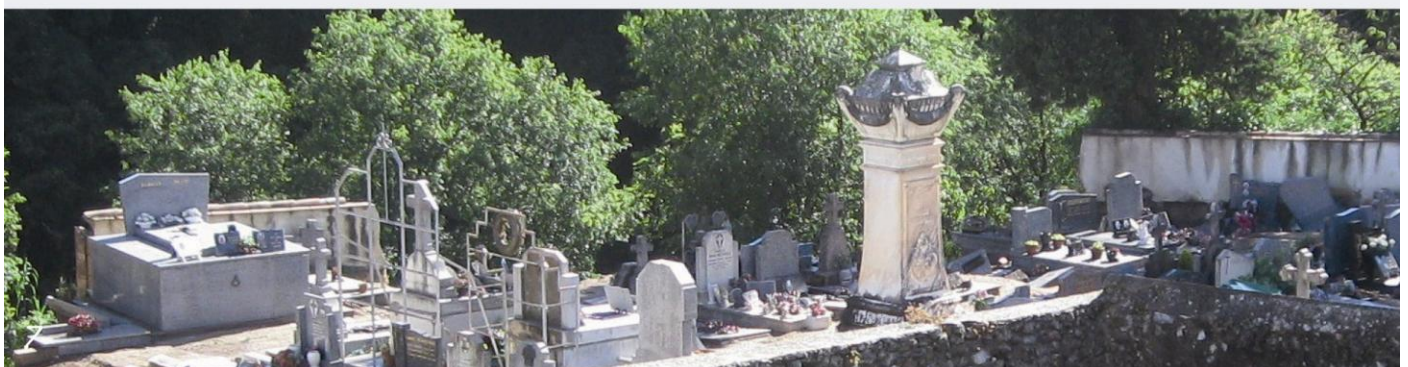
Des dons financiers ont également été reçus : la Caisse d'Epargne, souhaitant aider les sinistrés et leur famille, a remis une dotation de 36 bons de soutien représentant une somme totale de 9000 euros.

Les CRS, quant à eux, développent une opération coordonnée et mutualisée avec les Sapeurs-Pompiers, leur permettant la confection et la distribution midi et soir de 350 repas dans la commune, grâce aux moyens mis à disposition par le Ministère de l'Intérieur, et tout en poursuivant leurs missions de sécurisation des biens et des personnes 24h/24, les pillages se multipliant du fait des circonstances.

Par ailleurs, les agents municipaux accueillent les sinistrés en Mairie afin de leur apporter une aide administrative, de les recenser et de leur remettre si besoin une attestation de sinistre.

Au Centre Communal d'Action Sociale, vos besoins ou dons sont recueillis, les dossiers d'aide financière sont montés, permettant ainsi d'assurer au plus vite un cadre de vie plus confortable pour ceux qui ont tout perdu ou presque... Une cellule psychologique y est de plus également mise en place.

A la salle Béraud, vêtements, produits de toilette, jouets et puériculture sont rassemblés pour être redistribués.



Nous profitons de la parution de cette édition du magazine municipal pour remercier chaleureusement toutes les personnes et organismes qui ont fait preuve d'une grande solidarité et générosité pour le village et ses habitants.



La solidarité en marche...





Les dons affluent...





Venue du Président NICOLAS SARKOZY

Face à ces événements tragiques, le chef de l'Etat NICOLAS SARKOZY a tenu à venir rencontrer les populations sinistrées du département et à assister à une messe en hommage aux victimes, portées officiellement à 25, à l'Eglise Saint-Michel de Draguignan le lundi 21 juin 2010.

C'est avec un grand honneur que nous l'avons reçu dans notre commune.

Entouré de MM. Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, Hubert FALCO, secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, et Jean-Michel COUVE, député de la 4eme circonscription du Var, il a pu constater l'étendue des dégâts, commentés par M. le Maire Jacques LECOINTE.

Un arrêté de catastrophe naturelle (téléchargeable sur www.legifrance.gouv.fr) a été signé mardi 22 juin pour 9 cantons du département : Callas, Draguignan, Fayence, Fréjus, Le Luc, Lorgues, Le Muy, Besse et Cotignac.

Devant l'ampleur des dégâts et le désarroi des sinistrés, Le Chef de l'Etat prit la décision d'interdire à l'avenir toute construction sur les zones reconnues comme dangereuses, sans aucun espoir de dérogation.



INFORMATIONS PRATIQUES



* POINT D'ACCÈS AU DROIT - DRAGUIGNAN

Le Point d'Accès au Droit (PAD), situé 19 rue de Trans à Draguignan met au service des sinistrés des avocats, et apporte des aides juridiques diverses.

Prendre rendez-vous au 04 98 10 29 20 ou par mail : acces.droit@dracenie.com

• Horaires d'ouverture

- Lundi : de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mardi à jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Vendredi : de 9h00 à 12h00

* FESTIVITÉS

Suite aux derniers événements ayant anéanti la commune et détruit la quasi-totalité du matériel, et, par solidarité et respect envers l'ensemble des sinistrés, toutes les animations municipales et associatives du mois de juillet sont annulées.

Retrouvez notre nouveau programme en dernière page.

* SOIRÉE AMICALE D'HOMMAGE ET DE REMERCIEMENT

Une soirée dédiée aux sinistrés et de remerciement à toutes les personnes qui ont donné de leur temps et fait preuve de générosité en ces tristes circonstances est organisée :

le 30 juillet 2010. Le rendez-vous est donné dès 19h sur la place de l'Hôtel de Ville pour un barbecue-pizza convivial et gratuit animé par Getto.

* GÉNÉROSITÉ

Les dons de vêtements, d'électroménager et de mobiliers pour les sinistrés de la commune ont été nombreux et la capacité de stockage ayant été atteinte, il n'est donc plus utile d'adresser les dons en nature.

Toutefois, un soutien peut continuer à être apporté aux sinistrés en adressant des dons financiers.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Mairie de Trans en Provence, avec possibilité de préciser s'ils sont destinés à la reconstruction du village ou à ses sinistrés.

* AVIS AUX SINISTRÉS

Pour vos besoins en appareils électroménagers, vêtements, meubles, produits de toilette,... N'hésitez pas à demander de l'aide.

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale au 04 94 99 23 62, situé avenue de Beaulieu. Nous sommes là pour vous !

* CONSEILS PRATIQUES POUR LES BÂTIMENTS INONDÉS

(extrait du guide inondation, conseils et indemnisation)

Avant d'engager toute action :

- Ne retournez pas seul dans votre logement : faites vous accompagner.
- Soyez attentif aux risques auxquels vous pouvez être exposé : effondrement des murs et planchers, chutes sur sols glissants, noyades, électrocution, fuites de gaz ou émanations en sous-sol, produits polluants, équipements défectueux, ...
- Notez toute anomalie affectant la construction (fissure nouvelle, déformation d'un encadrement de porte ou de fenêtre, gonflement du sol, fléchissement de planchers ...) en vue de les signaler au plus tôt à un technicien compétent.
- Videz progressivement, selon les conseils qui vous seront prodigués, les locaux en sous-sol (cave, cellier) pour éviter les dommages pouvant résulter d'une mise en charge brutale des parois sous la pression de l'eau extérieure.

Avant de nettoyer, des précautions sont à prendre. En effet des bactéries et autres micro-organismes nocifs pour la santé peuvent avoir proliféré dans l'eau. Certaines moisissures peuvent être toxiques. Ces différentes pollutions devront être éliminées avant de réoccuper les logements. Nettoyez toutes les parties inondées visibles (murs, fenêtres, ...) avec de l'eau propre. Recherchez également l'eau et les dépôts dans des endroits où ils risquent de stagner (vides de construction, gaines, ...).

Les actions à entreprendre

- **Vérifier le gros oeuvre**

En cas de signes visibles (fissures, déformation des encadrements de portes, gonflement du sol, ...), il est impératif de demander l'avis d'un professionnel (entreprise, architecte, expert) pour apprécier la gravité de la situation et l'urgence d'intervenir sur les fondations, les murs et planchers, les poteaux, la charpente... Il étudiera les mesures à prendre pour vous permettre de circuler dans votre logement en toute sécurité.

Même en l'absence de tels signes, un examen complet du bâtiment devra être réalisé en particulier sur les fondations, le gros oeuvre, ainsi que sur les différents ouvrages (cloisons, isolation, réseaux, ...).

- **Évacuer, nettoyer**

Une fois évacués tous les objets irrécupérables, lavez votre logement avec de l'eau propre pour chasser les matières apportées par l'inondation.

En ce qui concerne les dépôts, agissez tant qu'ils sont encore humides et n'ont pas durci sous l'effet de l'assèchement.

Complétez ce nettoyage à l'aide d'un désinfectant (eau de javel au moins). Portez des gants pour vous protéger du contact direct avec de l'eau polluée.

- **Remettre les réseaux en service**

- *Electricité :*

Pour des raisons de sécurité, à court et moyen terme, la remise sous tension ne peut être faite que par un spécialiste après vérification de l'état de votre installation.

- *Gaz :*

Qu'il s'agisse du gaz de ville ou en bouteille, signalez toute odeur suspecte.

Si vous téléphonez pour donner l'alerte, n'utilisez pas d'appareil à l'intérieur du bâtiment (y compris un téléphone mobile).

Téléphonez d'un autre endroit (voisin, cabine, ...).

- *Evacuation des eaux usées :*

S'il y a lieu d'intervenir sur le tout à l'égout il est déconseillé d'agir seul.

Prenez d'abord contact avec les services municipaux concernés.

Les installations d'assainissement autonome (fosse septique) doivent être vérifiées par un professionnel.

- **Sécher**

Le séchage doit être engagé dès que tous les objets à jeter ont été évacués, que le nettoyage et la désinfection ont été réalisés et que l'énergie (électricité en particulier) est à nouveau disponible.

Les objets qui resteraient en place (meubles,...) doivent si possible être dégagés des parois pour ne pas gêner le séchage.

Le risque de développement de moisissures persiste tant que le bâtiment n'est pas sec.

La seule ouverture des fenêtres pour créer un courant d'air est insuffisante. Faites appel à des entreprises spécialisées, que vous trouverez dans «Les Pages Jaunes» de l'annuaire en cherchant aux rubriques «assèchement» ou «traitement de l'humidité».

Elles mettront en place des appareils de séchage, qui devront rester en fonctionnement pendant plusieurs semaines.

Questionnez votre assureur sur les conditions de prise en charge de cette intervention.

- **Ne pas engager trop tôt des travaux de remise en état.**

Même si des ouvrages sont apparemment secs, de l'eau peut rester dans les matériaux.

Elle ressortira un jour ou l'autre, notamment au moment de la remise en service du chauffage.

Les conséquences de cette évaporation différée dans le temps seront des dégradations des parois (d décollement du papier peint, cloquage de la peinture, ...), des problèmes de fonctionnement (électricité, ...) et l'apparition de champignons et moisissures, qui peuvent être néfastes pour votre santé.

Ne précipitez pas les travaux.

Les dégâts occasionnés ne seraient, alors, pas pris en compte par votre assureur.

* DÉMARCHES D'INDEMNISATION

Les inondations des 15 et 16 juin ont été déclarées catastrophe naturelle par arrêté interministériel paru au Journal Officiel le 22 juin 2010.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, si vous avez souscrit une assurance multirisque habitation, vous êtes obligatoirement couvert pour les dégâts dus à une catastrophe naturelle. Les garanties catastrophe naturelle comportent toutefois des limites. La liste des exclusions varie selon les contrats.

Reportez-vous à votre contrat pour savoir dans quelles conditions votre assurance interviendra.

• Les biens garantis

L'assurance catastrophe naturelle ne couvre que les biens pris en charge par la garantie principale de votre contrat multirisque habitation.

Au titre de la garantie «catastrophe naturelle», l'assureur prend en charge les frais de déblais et démolition, de pompage, de nettoyage et de désinfection des locaux.

L'assurance joue notamment si les murs de la maison sont fendus, si la stabilité de la maison est atteinte du fait d'un glissement de terrain. Elle joue pour les dommages causés à des appareils électriques, au contenu des réfrigérateurs et congélateurs avarié à la suite d'une submersion due à une inondation.

En revanche, la garantie catastrophe naturelle ne couvre pas les dommages consécutifs à la seule coupure d'électricité.

• Sont notamment exclus

- les dommages qui ne sont pas directement causés par la catastrophe naturelle : il en est ainsi des préjudices financiers (frais de déplacement et de relogement, perte de loyers, perte d'usage, valeur vénale des fonds de commerce et frais divers, par exemple, des honoraires d'expert) ;

- les terrains, plantations, clôtures, murs d'enceinte (ils sont souvent exclus).

• Vos démarches pour être indemnisé par votre assureur

Vous devez déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance.

Pour vous ménager une preuve, vous avez intérêt à adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.

La limite du délai de déclaration est de dix jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal officiel.

Ce délai est prolongé exceptionnellement jusqu'au 31 juillet 2010.

Si vous n'êtes pas sur place, il est prudent d'aller constater rapidement les dégâts.

- Vous pouvez faire votre déclaration sur papier libre, ou en cas de catastrophe naturelle, sur un imprimé spécial que vous aurez demandé à votre assureur.

- Vous transmettez dès que possible un état estimatif des pertes à votre assureur ; tout document peut être pris en considération : photos, factures d'achat ou de réparation, expertise, acte notarié

....

Votre assureur vous dispensera peut-être de l'obligation de lui transmettre un devis ; il vous indiquera si le passage d'un expert est nécessaire avant le début des travaux. Dans la mesure du possible, conservez les objets endommagés jusqu'au passage éventuel de l'expert.

- Si, en accord avec votre assureur, vous réparez vous-même l'essentiel des dégâts, fournissez-lui les factures des matériaux.

Plus d'information sur le site du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : www.developpement-durable.gouv.fr



Notre cher village éventré...

FESTIVITES

NOUVEAU PROGRAMME ANNÉE 2010

Suite au sinistre ayant dévasté en quasi totalité les services techniques et le matériel municipal et par respect envers les sinistrés le programme des animations a été revu et beaucoup de soirées ont été annulées.

* VENDREDI 30 JUILLET :

Place de l'Hôtel de Ville à partir de 19h00 grande soirée « après inondations » d'hommage et de remerciements afin de rassembler bénévoles, sinistrés et transiens

Pizzas, barbecue, boissons, animation musicale avec GETTO
Entrée gratuite pour tous !

* LUNDI 16 AOÛT :

Cérémonie à 18h00 place du 16 août 1944, suivie d'un apéritif place de l'Hôtel de Ville

Fanfare et défilé de véhicules militaires de l'époque de la seconde guerre mondiale

Soirée Jazz avec le « Bando Jazz Orchestra » à partir de 21h30

10 euros la place assise (cette somme sera reversée pour la reconstruction de Trans et l'aide aux sinistrés).

* DU 20 AU 23 AOÛT : FÊTE DE LA SAINT ROCH

- **Vendredi 20 Août** : Soirée spectacle russe « RADOUGA » place de l'Hôtel de Ville à 21h30 (entrée gratuite)

- **Samedi 21 août** : Après-midi récréative spécial enfants : sculptures de ballons, divers stands de jeux (entrée gratuite) à partir de 15h00 place de l'Hôtel de Ville. Bal Musette avec le chanteur animateur GETTO à partir de 21h30, place de l'Hôtel de Ville

- **Dimanche 22 août** : Messe provençale à 10h30 à l'église de Trans et danse de la Souche place de l'Hôtel de Ville suivie d'un apéritif. Feu d'artifice dans le village à 22h00. Bal avec l'orchestre MIRAGE place de l'Hôtel de Ville

- **Lundi 23 août** : Soirée mousse avec ARC EN CIEL, à 22h00 place de l'Hôtel de Ville.

* **SAMEDI 4 SEPTEMBRE** : Fête des sports et des associations, tout l'après-midi.

* **DIMANCHE 10 OCTOBRE** : Foire aux plants, toute la journée dans le village.

* **SAMEDI 20 NOVEMBRE** : Soirée Beaujolais au restaurant scolaire à partir de 19h00.

* **DIMANCHE 5 DÉCEMBRE** : Foire de Noël, toute la journée dans le village.

* **VENDREDI 17 DÉCEMBRE** : Parade de Noël à 17h00 dans le village.

* **DIMANCHE 19 DÉCEMBRE** : Concert de Noël de l'ensemble Choral de Lorgues à 17h00 à l'église.

* **CARNAVAL 2011** : Dimanche 20 mars 2011 sur le thème de l'« Histoire de France ».

www.transenprovence.fr